



DELIBERATION

N° CP_2019_09_010

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 10 SEPTEMBRE 2019

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle déplacements et aménagement/Direction du développement local et de l'environnement

OBJET : Plan numérique départemental. Opérations d'extension du réseau haut débit et très haut débit.

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme JARDEL, excusée, a donné délégation de vote à Mme FONTAINE ; Mme PLAZZI, excusée, a donné délégation de vote à M. DELAUTRETTE.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le Syndicat mixte DORSAL sollicite l'intervention du Département pour la réalisation de diverses opérations d'aménagement numérique visant l'extension du réseau haut débit et très haut débit.

Le Conseil départemental pourrait contribuer au financement de ces opérations, aux côtés de l'Europe, de l'Etat, du Conseil régional et des Communautés de communes concernées.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses		66 083 €		
Recettes				

RAPPORT

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) et du plan numérique départemental, le Syndicat mixte DORSAL sollicite le concours financier du Conseil départemental sur plusieurs opérations d'aménagement numérique.

Il s'agit des opérations suivantes :

- déploiement du réseau FTTH Jalon 1 :
 - ✓ opérations d'enfouissement coordonnées avec le SEHV concernant les Communautés de communes du Pays de Nexon - Monts de Châlus, de ELAN (Elan Limousin Avenir Nature), du Pays de Saint-Yrieix, de Val de Vienne, de Noblat et du Haut-Limousin en Marche ;
- SDAN Pilote :
 - ✓ révision du plan de financement des programmes d'aménagement numérique FTTH et MED des Communautés de communes du Pays de Saint-Yrieix et de Noblat.

La prise en compte de ces opérations donnera lieu à la signature de conventions passées avec le Syndicat mixte DORSAL, maître d'ouvrage des travaux, et les Communautés de communes concernées.

Les aides attribuées relèveront de l'enveloppe CDDI volet aménagement numérique.

Il vous est demandé de vous prononcer sur les aides susceptibles d'être attribuées à ces opérations.

I - Déploiement du réseau FTTH Jalon 1 : opérations d'enfouissement coordonnées avec le SEHV

Dans le cadre de déploiements du réseau fibre optique sur les communautés de communes du Pays de Nexon - Monts de Châlus, de ELAN (Elan Limousin Avenir Nature), du Pays de Saint-Yrieix, de Val de Vienne, de Noblat et du Haut-Limousin en Marche, le Syndicat mixte DORSAL sollicite l'intervention du Département pour des opérations de construction d'infrastructures de télécommunication électronique conjointement à sept opérations d'enfouissement coordonnées de réseaux électrique du SEHV (Syndicat Energies Haute-Vienne) et téléphonique de Orange. Une opération concerne également un enfouissement coordonné au réseau d'eau potable (Syndicat intercommunal Vienne-Briance-Gorre à Saint-Priest-sous-Aixe).

Ces travaux d'enfouissement concernent le déploiement par DORSAL de plaques FTTH prévues au Jalon 1 sur les communes des Cars, de Lavignac, de Jabreilles-Les-Bordes et de Saint-Priest-sous-Aixe. Pour ces dernières, il s'agit de faire procéder par l'entreprise retenue à la pose d'infrastructures complémentaires pour le compte de DORSAL dont il restera propriétaire (fourreaux, chambres de tirage, ...).

Ces travaux d'enfouissement impactent également des opérations de montée en débit réalisées sur les communes de Ladignac-le-Long, Moissannes, Cheissoux et Arnac-la-Poste. Conformément à la convention entre le SEHV et DORSAL, la présence d'un câble de fibre optique en aérien sur des supports Orange nécessite le déplacement

de l'ouvrage dans des alvéoles construites par le SEHV. Le coût des travaux intègre une participation au génie civil réalisé par le SEHV, la dépose du câble aérien existant et le tirage d'un nouveau câble souterrain dans les infrastructures d'accueil nouvellement créées. Ces dernières restent la propriété du SEHV et seront soumises à redevance de location.

Pour l'ensemble de ces opérations, le coût total a été évalué à **102 161 € HT**.

Après déduction de l'aide de la Région au taux de 45,8 %, et en application du dispositif départemental de développement du haut débit et très haut débit, l'intervention du Conseil départemental représenterait une **aide totale de 22 466 €**.

Le plan de financement prévisionnel par opération serait donc le suivant :

Communauté de communes	Commune	Coût Total HT	Participation Région-Nouvelle Aquitaine	Reste à charge EPCI	Département CDDI		Participation de la Communauté de communes
					Taux Département	Montant	
Pays de Nexon - Monts de Châlus	Les Cars	21 414 €	9 808 €	11 606 €	40 %	4 642 €	6 964 €
	Lavignac	2 632 €	1 205 €	1 427 €	40 %	571 €	856 €
	TOTAL	24 046 €	11 013 €	13 033 €	40 %	5 213 €	7 820 €
Elan Limousin Avenir Nature	Jabreilles-les-Bordes	27 367 €	12 534 €	14 833 €	40 %	5 933 €	8 900 €
Val de Vienne	Saint-Priest-sous-Aixe	24 905 €	11 406 €	13 499 €	40 %	5 400 €	8 099 €
Pays de Saint-Yrieix	Ladignac-le-Long	7 136 €	3 268 €	3 868 €	40 %	1 547 €	2 321 €
Noblat	Moissannes	9 616 €	4 404 €	5 212 €	40 %	2 085 €	3 127 €
	Cheissoux	3 252 €	1 489 €	1 763 €	40 %	705 €	1 058 €
	TOTAL	12 868 €	5 893 €	6 975 €	40 %	2 790 €	4 185 €
Haut-Limousin en Marche	Arnac-la-Poste	5 839 €	2 674 €	3 165 €	50 %	1 583 €	1 582 €
Total général		102 161 €	46 788 €	55 373 €		22 466 €	32 907 €

II - Révision des plans de financement des programmes d'aménagement numérique FTTH, SDAN Pilote et MED des Communautés de communes du Pays de Saint-Yrieix et de Noblat

Dans le cadre du SDAN Pilote (2015-2017), le Syndicat mixte DORSAL a lancé la réalisation d'opérations de montée en débit des deux premières plaques FTTH (Fibre jusqu'à l'abonné) sur le territoire des Communautés de communes du Pays de Saint-Yrieix et de Noblat.

Les travaux se sont achevés fin 2018 et nécessitent des ajustements des plans de financements correspondants afin de prendre en compte les surcoûts intervenus dans la réalisation : longueur d'infrastructures supérieure à l'estimatif, études de charges et droit d'usages des poteaux d'Enedis, création de nœuds de raccordement optique suite aux nouvelles définitions de la mission très haut débit.

Ces surcoûts sont de :

- 85 765 € HT portant le coût d'opération FTTH à 1 560 765 € HT pour la Communauté de communes Pays de Saint-Yrieix ;

- 273 894 € HT portant le coût d'opération FTTH à 1 439 894 € HT pour la Communauté de communes de Noblat ;

- 3 815 € HT portant le coût d'opération MED à 186 815 € HT pour la Communauté de communes de Noblat.

En conséquence, il y a lieu de réviser les plans de financement prévisionnels de ces programmes approuvés lors de la Commission permanente du 8 décembre 2014.

Ces nouveaux plans de financement prennent en compte les différentes possibilités et modalités de financement propres à chaque partenaire financier : l'Europe (FEDER), l'Etat (FSN), la Région, la Communauté de communes et le Département.

Ainsi, en application du dispositif départemental de développement du haut débit et très haut débit, la part du Département au financement de ces opérations s'élèverait au final à :

- **187 292 €** pour la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix ;
- **195 205 €** pour la Communauté de communes de Noblat.

Les nouveaux plans de financement de ces opérations s'établiraient comme suit :

Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix (Plaque FTTH 1 452 prises) :

Plan de financement	Coût total	Subventions (Europe, Etat, Région)	Département	Communauté de communes
Initial	1 475 000 €	1 032 500 €	177 000 €	265 500 €
Nouveau	1 560 765 €	1 092 536 €	187 292 €	280 938 €
Complément	85 765 €	60 036 €	10 292 €	15 438 €

Communauté de communes de Noblat (Plaque FTTH 1 475 prises) :

Plan de financement	Coût total	Subventions (Europe, Etat, Région)	Département	Communauté de communes
Initial	1 166 000 €	816 200 €	139 920 €	209 880 €
Nouveau	1 439 894 €	1 007 926 €	172 787 €	259 181 €
Complément	273 894 €	191 726 €	32 867 €	49 301 €

Opérations de Montée en débit

Plan de financement	Coût total	Subventions (Europe, Etat, Région)	Département	Communauté de communes
Initial	183 000 €	128 100 €	21 960 €	32 940 €
Nouveau	186 815 €	130 770 €	22 418 €	33 627 €
Complément	3 815 €	2 670 €	458 €	687 €

La participation complémentaire du Département à ces opérations s'élèverait au total donc à **43 617 €**.

Après examen de ce rapport, je vous propose d'adopter une délibération dans les termes du projet présentés ci-après.

DECISION

Vu l'article L.1111-10-I du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les statuts du Syndicat mixte DORSAL ;

Considérant le Schéma départemental d'aménagement numérique pilote (2015-2017) ;

Considérant le déploiement du réseau fibre optique réalisé par le Syndicat mixte DORSAL sur les Communautés de communes du Pays de Nexon - Monts de Châlus, de ELAN (Elan Limousin Avenir Nature), du Pays de Saint-Yrieix, de Val de Vienne, de Noblat et du Haut-Limousin en Marche ;

Considérant que le Syndicat mixte DORSAL a lancé la réalisation d'opérations de montée en débit et des deux premières plaques FTTH (Fibre jusqu'à l'abonné) sur le territoire des Communautés de communes du Pays de Saint-Yrieix et de Noblat ;

Considérant le budget du Département et notamment son enveloppe numérique;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'approuver les propositions présentées dans le rapport par son Président ;

d'attribuer au Syndicat mixte DORSAL, maître d'ouvrage des opérations, les subventions figurant dans le tableau joint en annexe à la présente délibération ;

de donner mandat au Président pour signer les conventions financières ou avenants à intervenir avec le Syndicat mixte DORSAL et les Communautés de communes concernées ;

de prélever les crédits correspondants sur l'enveloppe CDDI numérique.

24 Pour : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL (délégation de vote à Mme FONTAINE), M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI (délégation de vote à M. DELAUTRETTE), M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe
Anne DELAPIERRE

SIGNÉ

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat le 10 septembre 2019
87-228708517-20190910-4293-DE-1-1
Affiché le 10 septembre 2019
Publié au RAA du Département le 16 septembre 2019